

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur BRENDW MARC LÉON
Domicilier a A.GNIBILEKRO en sa qualité de bailleur.

Et YAO KOVAKOW M. GISLAINE ROMUALD domicilié a
A.GNIBILEKRO En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur BRENDW MARC LÉON Qui met
en location son local situé a A.GNIBILEKRO au quartier
MARIE A usage PROFESSIONEL A
monsieur YAO KOVAKOW M. GISLAINE ROMUALD

Article 2

Le loyer mensuel est de 10000

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de INDETERMINÉE
Renouvelable par tacite reconduction.

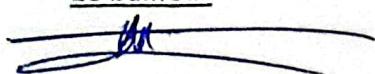
Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 20.22.02.16

Le bailleur



Le locataire

